



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilité post-confinement

Changement de braquet pour la mobilité cyclable

La mobilité est l'un des enjeux du déconfinement. Le Canton de Vaud a élaboré un plan d'actions dans lequel le vélo figure en bonne place. D'ici l'été, 100 kilomètres de tronçons de routes cantonales hors traversée de localité seront aménagés avec des bandes cyclables provisoires. Les communes sont appelées de leur côté à mettre en œuvre des projets dans les localités. Un engagement des entreprises et de la population est également nécessaire pour maîtriser la mobilité post-confinement avec, pour recommandations essentielles: télétravail, décalage des horaires de travail et usage plus fréquent de la marche et du vélo.

Les premières analyses de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) sur la mobilité des pendulaires au fil des étapes de déconfinement mettent en lumière le risque que les pendulaires prennent la voiture plutôt que les transports publics. L'observatoire cantonal de la mobilité estime qu'après une période d'adaptation et pour autant que le télétravail ou des horaires flexibles continuent à être favorisés, jusqu'à 10% des usagers habituels des transports publics pourraient se tourner vers la voiture après le déconfinement, lorsque toutes les activités et formations auront repris. Ce report n'est pas souhaitable et serait source d'une congestion programmée, puisque le réseau routier n'aura pas la capacité d'accueillir des volumes de trafic plus élevés qu'en situation normale. Ce recours accru à la voiture serait par ailleurs incohérent avec les objectifs climatiques du Canton.

La pratique du vélo a considérablement augmenté durant le confinement. Pour inciter de nouveaux pendulaires à l'utiliser, que ce soit d'anciens utilisateurs des transports publics ou des automobilistes, le Canton a décidé d'accélérer la mise en œuvre du réseau cyclable cantonal. Il créera d'ici l'été des bandes cyclables provisoires sur 100 kilomètres de tronçons de routes hors traversée de localité, qui sont de sa compétence. Les tronçons identifiés sont proches des agglomérations ou reliés aux centres régionaux. Leur largeur suffisante permet le marquage de bandes cyclables de 1,5 mètre des deux côtés de la route. Ces dernières offriront une sécurité accrue aux cyclistes ainsi qu'un repère visuel sensibilisant les automobilistes à la présence des

vélos.

Ces interventions, à hauteur de 900'000 francs, seront réalisées durant l'été. Mises en œuvre rapidement pour répondre aux enjeux du déconfinement, elles feront par la suite l'objet d'une adaptation qualitative et normative dans le cadre des projets d'entretien et d'aménagements de la DGMR. Le premier tronçon à bénéficier de ces mesures sera le plat du Dézaley entre Treytorrens et Rivaz. Sur le tronçon à double voie, une voie dans chaque sens sera dédiée aux cycles début juin. Le projet de requalification mis à l'enquête en 2019 concrétisera l'année prochaine le réaménagement de l'axe en répartissant l'espace entre les différents modes de déplacement (voiture, vélos, piétons) et pérennisant ainsi les bandes cyclables. Au final, en tenant compte des aménagements cyclables déjà réalisés et en cours, près de 70% du réseau cyclable projeté dans la stratégie cantonale de promotion du vélo aura été aménagé ou marqué. Toutes ces mesures faciliteront la pratique du vélo aussi bien pour les déplacements pendulaires que pour ceux de loisirs.

Pour garantir la cohérence et la continuité des aménagements, le Canton appelle par ailleurs les communes vaudoises à lancer en parallèle leurs propres projets en localité, avec des procédures simplifiées et accélérées. Aux limites entre le réseau cantonal hors localité et en localité, notamment aux abords des agglomérations comportant des carrefours fortement sollicités par le trafic, le Canton intensifiera les contacts avec les communes concernées pour envisager ensemble quels aménagements pourront être rapidement réalisés. Enfin, un coup d'accélérateur sera donné à la pose du jalonnement des itinéraires cyclables de l'agglomération Lausanne-Morges, finalisée également cet été avec des prestataires locaux.

A noter encore que la révision prochaine de la stratégie cantonale de promotion du vélo, avec les partenaires de la mobilité, devrait permettre d'accélérer le rythme de mise en œuvre d'aménagements cyclables, de compléter le réseau cantonal et d'appuyer de manière plus ambitieuse les communes.

«Pour réussir le déconfinement, nous devons être pragmatiques sans désorganiser notre système de mobilité. La promotion du vélo permettra d'éviter l'engorgement de la route. Pour garantir plus d'espace dans les transports publics, notamment à l'heure de pointe, l'engagement de toutes et tous est nécessaire, en particulier des entreprises», relève Nuria Gorrite, Cheffe du département des infrastructures. Ces dernières, en effet, ont un rôle fondamental à jouer en permettant et facilitant le télétravail lorsque l'activité le permet, en autorisant le décalage des horaires, en créant ou adaptant un plan de mobilité d'entreprise, ou encore en facilitant l'accès en vélo sur le lieu de travail (par la création de parkings destinés aux deux-roues ou la mise en place de stations de recharge par exemple). La Direction générale de la mobilité et des routes et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation s'associent pour promouvoir ces messages auprès des associations patronales, régionales et économiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 juin 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

TÉLÉCHARGEMENTS